



DU 26 mars 2014

**LSL Intersport
Logistique**
S'engager pour chacun
Agir pour tous

1) Possibilité pour ceux qui le souhaitent de donner des heures de récupération à un salarié dont l'enfant est gravement malade.

Réponse de la Direction : (...) La direction est favorable à ce genre d'initiatives spontanées et souhaite prendre en compte cette forme de solidarité entre les salariés de l'entreprise. Elle va se renseigner à ce sujet.

NOTRE AVIS : La CFDT est prête à signer l'accord qui sera discuté entre élus et Direction. Le sujet est plus complexe qu'il y paraît et il faudra un peu de réflexion avant la présentation d'un accord « solidaire ».

7) La délégation CFDT demande des explications sur l'accord du 2 juin 2006. Surtout qu'actuellement certains salariés n'ont pas 3 semaines consécutives de congés payés pendant la période de référence. Quel est l'intérêt de cet accord ?

Réponse de la Direction : Avant cet accord il était coutume que les salariés posent leur congés selon leur desiderata (c'est-à-dire pas forcément 4 semaines entre le 1^{er} mai et le 31 octobre). Or des jours de fractionnement avaient été demandés, alors que le fractionnement des congés n'était pas à l'initiative de l'employeur. Il a donc été demandé aux salariés de poser les congés, selon le code du travail, et de ne plus fractionner. En 2006, à la demande des salariés, cet accord permettant de répondre aux souhaits a donc été signé.

NOTRE AVIS : L'accord signé ne résout rien mais par contre permet à la Direction d'économiser des jours de fractionnement (règle du code du travail).

L'employeur est le seul décisionnaire final à « trancher » pour la date des départs en congé.

Avec l'activité sans cesse grandissante, il devient impossible de permettre à chaque salarié de prendre 4 semaines pendant la période « haute saison ».

A moins de forcer les personnes à partir en juin et octobre ! Ce serait la révolution !!!!!

La CFDT demande le retrait de cet accord et le retour à la règle commune. C'est-à-dire pour certains, un à deux jours supplémentaires de congés par an.

R
E
U
N
I
O
N
D
P



CFDT.fr



LSL Intersport
Logistique
S'engager pour chacun
Agir pour tous

Le 10 avril 2014

**R
E
U
N
I
O
N

D
P**

15) La délégation Cfdt demande à la direction quand seront mis en place les tabourets au retour et au regroupement ?

Réponse de la Direction : Le dossier « étude de l'ergonomie du poste de travail » n'a pas beaucoup avancé. Cela se fera en même temps que la mise en place du Plan Pénibilité.

NOTRE AVIS : Le Président du CHSCT est notre Directeur. Il lui revient donc de dynamiser cette institution par une volonté d'avancer dans les dossiers. Trop de dossiers restent en suspens.... !

L'accord pénibilité a été longuement discuté et négocié avec les élus CHSCT et les délégués syndicaux. Il faut qu'il soit présenté et signé le plus rapidement possible.

11) La délégation Cfdt aimerait savoir ce qu'est l'atelier 02. Et quelle est la prime pour cet atelier ?

Réponse de la Direction : (...) Il n'y a pas de prime pour cet atelier.

NOTRE AVIS : Il devient vraiment urgent d'entamer des négociation afin de « rénover » la prime de performance. Trop d'ateliers non primés ! Aucune reconnaissance de la qualité, de la polyvalence et de la pénibilité !

15) La délégation Cfdt demande qu'un système de climatisation soit mis en place pour les bureaux.

Réponse de la Direction : Il n'y aura pas de climatisation cette année. Nous ne sommes pas propriétaires des locaux et l'investissement serait relativement important.

NOTRE AVIS : La Cfdt est consciente du calvaire des salariés lors des périodes chaudes et surtout caniculaires de plus en plus fréquentes.

L'investissement n'est pas si coûteux par rapport au bénéfice réel sur la pénibilité ressenti. Et puis, de nombreux systèmes « éco citoyen » sont possibles de nos jours et permettraient des économies d'énergie sur le chauffage l'hiver.

Y a t'il la climatisation à Longjumeau ?



CFDT.fr